

# GOLFE DU MORBIHAN – VANNES AGGLOMERATION

## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### ENQUETE PUBLIQUE



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration permettra d'engager des actions sur 6 ans, avec une évaluation chaque année. Il couvrira donc la période 2022-2027.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est actuellement en cours d'élaboration de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

D'une durée de 6 ans, il présente 15 actions réparties sur 10 axes thématiques. Ce programme, visant à réduire nos déchets, a été défini en collaboration avec une trentaine d'acteurs du territoire, constituant la [Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi](#).

Avant son adoption par le conseil communautaire du 16 décembre 2021, les habitants de l'agglomération ont été invités à faire part de leurs remarques :

- en complétant le formulaire mis à disposition en ligne sur le site internet de l'agglomération
- par voie postale  
Service prévention et gestion des déchets  
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération  
30 rue Alfred Kastler  
CS 70206 - 56006 - VANNES CEDEX

L'information sur cette consultation publique a été affichée sur le site internet de l'agglomération, et relayé sur les réseaux sociaux.

Après les 21 jours de consultations, 26 commentaires ont été transmis.

Parmi ces 26 commentaires, les remarques portaient sur :

- Compostage et valorisation des biodéchets
- Tarification

- Sensibilisation des publics (solaires, grand public, professionnels)
- Matériels et modes de collecte (bacs, fréquences de collecte)
- Consignes de tri (extension du tri des emballages plastiques)
- Réduction à la source pour les entreprises et les particuliers
- Propreté, opération de nettoyage
- Manque de détails sur les objectifs, le budget

Pour chaque thématique, l'agglomération apporte les réponses suivantes :

REMARQUES DU PUBLIC	REPONSES DE GMVA
<b>Compostage et biodéchets</b>	
Mise à disposition de composteurs individuels, collectifs / publics	Service déjà en place, développement intégré dans l'étude biodéchets en cours.
Mise à disposition gratuite de broyeurs	
Méthanisation pour production d'énergie (végétaux)	Faible pouvoir méthanogène de ces seuls intrants
Déchets coquillers	Expérimentation inscrite dans le programme, pour 2023
<b>Tarifification</b>	
Attente d'une évolution du mode de financement	Révision de l'intérêt d'une tarification à mi-parcours du PLPDMA, après la mise en place des extensions de consignes de tri, le tri des biodéchets à la source et la finalisation du schéma de collecte sur Rhuy.
<b>Sensibilisation</b>	
Communiquer d'avantage	Sensibilisation des scolaires et organisation d'une journée du réemploi intégrée dans le programme d'action
Sensibiliser les jeunes	
Organiser des journées à thème	
<b>Matériels et modes de collecte</b>	
Fréquences de collectes	Etude prévue
Bacs collectifs aériens (presqu'île)	
<b>Consignes de tri</b>	

Attente de l'extension des consignes de tri	Prévu pour janvier 2023
Accompagner les établissements	Service déjà en place
<b>Réduction à la source</b>	
Incitation à la consigne, à la réduction des emballages	Offre économie circulaire déjà en place  TER: Accompagner les commerçants vers l'utilisation et la promotion des emballages réutilisables.
Récompenser/mettre en avant les entreprises vertueuses	TER: Accompagner les entreprises vers l'éco conception des plastiques.
Valorisation des invendus (nutrition animale)	Loi AGECE objectif zéro plastiques à usage unique en 2040.
<b>Propreté</b>	
Propreté urbaine	Hors périmètre du PLPDMA
Ravitaillement en carburant des bateaux dans le golfe	
<b>Manque de détails sur les objectifs, le budget</b>	
Objectifs chiffrés et détail de mise en œuvre des actions	Détails apportés dans les fiches actions.